

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 02 septembre 2014 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2014-08-18

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-huitième jour du mois d'août de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Maryse Ouellette, greffière-adjointe assistent également à cette assemblée.

Rs.2014-08-277

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 août 2014 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 4.3 Demande du Club Optimiste d'Acton Vale pour l'utilisation du parc Donald-Martin.
- 5.4 Avis de présentation d'un règlement (Rg d'emprunt 272-2014)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-278

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2014.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 août 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière-adjointe est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 août 2014 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2014-08-279

LETTRE D'ESPACE PLEINE FORME – FONDATION TERRY FOX.

Attendu qu'Espace Pleine Forme veut tenir un barrage routier à l'angle des rues Roxton et d'Acton (4 coins), le dimanche 14 septembre 2014;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise Espace Pleine Forme à tenir une activité de levée de fonds au profit de la fondation Terry Fox à l'intersection des rues Roxton et d'Acton (4 coins), le dimanche 14 septembre 2014, de 9 h à 14 h;

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

D'autoriser que la journée Terry Fox soit annoncée sur les tableaux aux entrées de la Ville;

Que copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au Service des travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-280

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR YVON FILION

Attendu que dans sa lettre datée du 11 août 2014 monsieur Yvon Filion nous informe qu'il paie une taxe d'eau pour une piscine, qu'il n'a jamais eue, et ce, depuis l'année 2001 et demande au conseil municipal qu'un crédit lui soit accordé rétroactivement;

En conséquence le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De rembourser, seulement les années 2013 et 2014, le tarif annuel pour le service d'eau pour une piscine, selon la politique interne de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Rs.2014-08-281

DEMANDE DU CLUB OPTIMISTE D'ACTON VALE POUR L'UTILISATION DU PARC DONALD-MARTIN.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une demande du Club Optimiste d'Acton Vale pour l'utilisation du parc Donald-Martin, samedi le 06 septembre 2014, pour y tenir son activité annuelle « *Sécurité à la Jeunesse* »;

Attendu que le Club Optimiste d'Acton Vale demande, qu'en cas de pluie, l'activité soit reportée au lendemain, dimanche le 07 septembre 2014;

Attendu que le Club Optimiste demande d'avoir les services d'un pompier qui pourrait prodiguer des conseils et des règles de sécurité aux participants;

Attendu que le Club Optimiste demande la collaboration financière de la Ville pour l'achat d'un vélo;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville D'Acton Vale accepte la demande du Club Optimiste d'Acton Vale et autorise ce dernier à utiliser le parc Donald-Martin, le 06 septembre 2014, pour la tenue de son activité annuelle « *Sécurité à la Jeunesse* »;

Que la Ville d'Acton Vale accepte, qu'en cas de pluie, l'activité soit remise le dimanche 07 septembre 2014;

Que la Ville ne contribuera pas financièrement pour l'achat d'un vélo;

Que le Club Optimiste s'adresse directement au Service des incendies pour obtenir les services d'un pompier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2014-08-282

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LE SIGNATAIRE DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE D'ACTON VALE ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le maire de la Ville d'Acton Vale à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à la Ville d'Acton Vale par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 « Fonds chantiers Canada-Québec ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-283

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE D'UNE PARTIE DE LA RUE ROGER – LOT 5 558 856 À MATHIEU BÉRUBÉ-CHARLEBOIS (CIE 9306-4855 QC INC.) ET ABROGER LA RÉSOLUTION 2014-07-248.

Attendu qu'une partie de la rue Roger, d'une superficie de 3 026.1 mètres carrés, n'a jamais servi;

Attendu que cette rue n'a jamais été développée;

Attendu que la municipalité n'a pas l'intérêt de développer cette rue;

Attendu que le nouveau propriétaire entend acquérir les deux lots adjacents à ladite rue soient les lots 5 558 854 et 5 558 859, selon le plan;

Attendu que le propriétaire entend céder à la Ville une partie du lot d'une superficie de 374.5 mètres carrés, soit le lot 5 558 858, selon le plan;

Attendu que la Ville a adopté la résolution 2014-07-248 lors de la séance du 07 juillet 2014 et qu'il y a lieu d'abroger cette résolution pour la remplacer par la présente;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale ferme une partie de cette dite rue;

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à Mathieu Bérubé-Charlebois (Cie 9306-4855 Qc Inc.) une partie de la rue Roger, lot 5 558 856, selon le plan;

Que la Ville prend en échange le lot 5 558 858, selon le plan;

Que la superficie vendue à Mathieu Bérubé-Charlebois (Cie 9306-4855 Qc Inc.) est de 2 651.6 mètres carrés, au prix de 3.23 \$, du mètre carré, plus taxes applicables ;

Que Mathieu Bérubé-Charlebois (Cie 9306-4855 Qc Inc.) s'engage à rétrocéder ledit lot à la Ville d'Acton Vale et prendre en charge les frais notariés et d'arpentage reliés à ses démarches, advenant que le projet de transbordement ferroviaire ne serait pas réaliser;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction;

Que la présente résolution abroge la résolution 2014-07-248.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT

Une copie du projet de règlement portant le numéro « Projet 272-2014 » a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Patrice Dumont donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le « Règlement numéro 272-2014 » décrétant un emprunt de 4 418 200 \$ et une dépense de 4 418 200 \$ pour des travaux de mise aux normes de l'usine de filtration d'eau potable.

... Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Service des incendies – juillet 2014

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2014-08-284

RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES CRITÈRES ET JUGEMENT DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES ET D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE, L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT, AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET ABROGER LA RÉSOLUTION 2014-07-249.

Attendu que la Ville veut recevoir une offre de services professionnels en ingénierie pour la mise aux normes de l'eau potable, l'agrandissement du bâtiment, ainsi que la surveillance des travaux;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels;

Attendu que la Ville a adopté la résolution 2014-07-249 lors de la séance du 07 juillet 2014 et qu'il y a lieu d'abroger cette résolution pour la remplacer par la présente;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'appel d'offres, conformément aux règles prévues à la Loi sur les cités et villes pour des services professionnels en ingénierie pour la mise aux normes de l'eau potable, l'agrandissement du bâtiment ainsi que la surveillance des travaux;

D'accepter les critères d'évaluation suivants :

1. Compréhension du mandat : 20 points
2. Expérience du soumissionnaire : 20 points
3. Niveau de connaissance : 15 points
4. Échéancier et méthodologie : 15 points
5. Chargé de projet et équipe de travail : 25 points
6. Contrôle de qualité et suivi de projet : 5 points

Que la présente résolution abroge la résolution 2014-07-249

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Rs.2014-08-285

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BASEBALL LÉO-ASSELIN.

Attendu que la Ville a procédé, le 11 juillet 2014 à 14 h 00 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour le remplacement de l'éclairage du terrain de baseball Léo-Asselin;

Attendu que la Ville a reçu quatre (4) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Charles Morissette, ing., du Groupe CMI Experts-Conseils Inc.;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 95 502.64 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour le remplacement de l'éclairage du terrain de baseball Léo-Asselin;

De financer cette dépense à même le règlement 265-2014 ;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : « Gosselin Électrique Inc. », au coût de 95 502.64 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-286

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (REF. RENÉ CHAGNON – PROJET NO 1).

Considérant que monsieur René Chagnon désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande ayant pour but de consolider son entreprise numéro 9209-1040 Québec Inc., qui est une entreprise de culture commerciale;

Considérant que monsieur René Chagnon désire acquérir une partie du lot 2 328 674 propriété de Ferme Grangeai Enr., d'une superficie de 41.76 hectares, afin d'augmenter sa superficie en culture commerciale;

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisillon et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-287

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF. RENÉ CHAGNON – PROJET NO 2).

Considérant que monsieur René Chagnon désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande ayant pour but de consolider son entreprise numéro 9209-1040 Québec Inc., qui est une entreprise de culture commerciale;

Considérant que monsieur René Chagnon désire acquérir le lot 2 328 667 propriété de monsieur Roger Grenier, d'une superficie de 23.92 hectares, afin d'augmenter sa superficie en culture commerciale;

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-288

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF. RENÉ CHAGNON – PROJET NO 3).

Considérant que monsieur René Chagnon désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande ayant pour but de consolider son entreprise numéro 9209-1040 Québec Inc., qui est une entreprise de culture commerciale;

Considérant que monsieur René Chagnon désire acquérir le lot 2 328 668 propriété de monsieur Jean-Charles Gaucher, d'une superficie de 22.76 hectares, afin d'augmenter sa superficie en culture commerciale;

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

Rs.2014-08-289

VOTE DE FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS AU COMITÉ ORGANISATEUR DU SHOW DE LA RENTRÉE DESJARDINS D'ACTON VALE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu :

De féliciter et de remercier les membres du Comité organisateur du Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale pour l'organisation et le succès remporté pour l'activité qui a eu lieu les 14, 15 et 16 août 2014;

De plus, la Ville tient à souligner la précieuse collaboration de tous les bénévoles, des commanditaires et des partenaires qui ont contribué, encore cette année, au très grand succès de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 13.

Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Renseignements concernant un article paru dans le journal La Pensée concernant les matières admissibles dans le bac brun (compostage).
Mark La pointe	<ul style="list-style-type: none">• À quand l'asphaltage au bout de la rue Boulay ?• Problématiques des d'ânes en face de l'école Roger LaBrèque.• Demande l'installation d'une enseigne sur la piste cyclable (près de l'école Roger LaBrèque), afin de résoudre plusieurs problèmes de circulation.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 26.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt heures et vingt-six minutes (20;26).

Éric Charbonneau
Maire

Maryse Ouellette
Greffière-adjointe

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date